

## **SNICS-FSU - PROJET FORMATION UNIVERSITAIRE -MASTER INFENES-**

Depuis sa création en 1993, le SNICS-FSU défend la reconnaissance de l'exercice infirmier singulier à l'Education nationale comme une spécialité infirmière sanctionnée par un diplôme de niveau master II, ainsi que l'ouverture de travaux de recherche sur la pratique infirmière au service de la réussite scolaire.

En effet, dans un contexte général de développement de la promotion de la santé, depuis 2016 les lois de santé prônent enfin l'importance de la prévention et de la promotion de la santé en réaffirmant que la responsabilité de l'État, en matière de santé, commence par la prévention et l'action sur les déterminants de santé. Le lien direct entre justice sociale et promotion de la santé est établi. Enfin, des lois de santé énoncent comme priorité les actions en faveur de la jeunesse, qu'il faut spécifiquement protéger, soutenir et valoriser dans son accès à des chances équitables en matière de bonne santé, ce dont les infirmières de l'Education nationale, soignantes en poste dans les établissements scolaires depuis 1946 pour affaiblir les inégalités sociales et de santé qui entravent la réussite scolaire, se félicitent.

Le développement de l'expertise spécifique et la place au sein de l'institution scolaire des infirmières de l'Education nationale en font un des maillons ou acteurs importants du développement d'une politique de promotion de la santé et de prévention ambitieuse au service de la jeunesse, et par là, de notre société et de son avenir. L'amélioration de la littératie en santé de l'ensemble de la population est un enjeu essentiel de notre système de santé, l'Education nationale y apparaît comme un élément clé.

Le champ de la mission de promotion de la santé à l'Ecole est particulièrement large, à savoir l'environnement scolaire, les connaissances des élèves à l'égard de la santé, la participation à la politique de prévention sanitaire, les examens médicaux et les bilans de santé, la détection précoce de ce qui peut entraver la scolarité, l'accueil et l'accompagnement, la participation à la veille épidémiologique.

L'essentiel se joue dans les établissements et, comme vous le savez, l'infirmière joue le rôle central, assumant un rôle de pivot au service des élèves. L'infirmière est la référente pour la santé des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire ; c'est un fait, assumé avec qualité, car relevant des compétences professionnelles (autonome et responsable).

Professionnelles de santé de premier recours, en poste dans les établissements scolaires, elles sont placées au plus près de ces jeunes qu'elles suivent de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les 7700 infirmières de l'Education nationale assurent annuellement 18 millions de consultations libres, gratuites et sans aucune formalité, directement au sein d'un des principaux lieux de vie des jeunes.

La circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015 relative aux missions des Infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES), réprecise que « *La mission de l'infirmier-ière de l'éducation nationale s'inscrit dans la politique générale de l'éducation nationale qui est de contribuer à la réussite des élèves et des étudiants. Elle permet de détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité. L'infirmier-ière participe à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. Il-elle concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leurs secteurs d'intervention, et des étudiants. Il-elle participe plus largement à la politique du pays en matière de prévention et d'éducation à la santé, et de lutte contre les inégalités sociales* ».

L'exercice infirmier à l'EN est intégré au sein d'une équipe éducative, conseillant en santé le chef d'établissement, « *participe aux projets d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque menés dans les établissements et tient ainsi globalement un rôle éducatif au sein de la communauté scolaire. Il-elle prend en compte le bien-être de la communauté éducative et contribue à la construction d'une école bienveillante envers les élèves et leurs familles* ».

Ainsi, même si les « *attributions des infirmières sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs* » comme en soins généraux, elles ont à l'Education nationale une spécificité d'exercice. Celle de « *concevoir,*

*d'évaluer et de mettre en oeuvre des actions d'éducation à la santé tant dans le champ individuel que collectif » en milieu scolaire.*

Seules professionnelles de santé en exercice au quotidien dans l'établissement scolaire, lieu de vie, elles œuvrent à « *la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal être...)* par la mise en place de réponses adaptées et personnalisées ».

En autonomie et en responsabilité, leur mission est « *d'accueillir et d'écouter les élèves qui lui sont confiés afin de déterminer leurs besoins de santé, de contribuer à leur éducation en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il-elle les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel en matière de santé. Il-elle se préoccupe également de développer la réflexion des élèves sur le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté* ».

### **A l'Education nationale, le travail infirmier est essentiellement situé dans le champ du rôle propre.**

Les interlocuteurs relèvent le plus souvent du champ de l'éducation, et les concertations sont conduites avec les familles et les partenaires de l'Ecole.

La complexité des projets et des accompagnements implique une approche interdisciplinaire des situations. Cette interdisciplinarité se définit au cœur des situations de soins par le croisement de perspectives disciplinaires variées dont la mise en commun vise à acquérir une meilleure compréhension des problèmes et à proposer des approches éducatives combinées efficaces.

Chaque discipline a ainsi l'objectif d'apporter une contribution optimale dans son champ spécifique.

La profession infirmière est incontournable dans le champ de l'accompagnement, de la prévention et de l'éducation à la Santé à l'Education nationale. Elle concourt à répondre aux besoins de santé d'une population fragile souvent complexe, avec les risques inhérents à cette tranche d'âge.

Nos domaines de compétences infirmières sont multiples et spécifiques à l'Education nationale, et nous arguons de la nécessité d'une formation diplômante qui mène à la spécialité d'infirmière à l'Education nationale de niveau master, afin d'articuler l'évolution de notre profession avec les vrais enjeux de l'Éducation à la Santé au service de la réussite des élèves.

### **Seule la spécialité est cohérente avec le travail réel de l'infirmière à l'Education nationale.**

Le transfert d'actes et de compétences (qui consiste à déplacer sur d'autres professionnels des actes et compétences dévolus jusque-là aux médecins) est non avvenu puisque ces missions sont d'ores et déjà assurées par les infirmières.

**Les pratiques avancées** (qui consistent à dispenser des soins experts dans un domaine spécifique selon des modalités de supervision médicale : protocole, prescription anticipée...) ne peuvent s'appliquer puisqu'à l'Education nationale les médecins et infirmières ont des missions différentes, sans nécessité de lien fonctionnel.

**Les protocoles de coopération** (procédés de nature dérogatoire visant à l'amélioration globale des pratiques soignantes dans le but de mieux répondre aux besoins des patients) n'apporteraient aucune amélioration du service à l'usager dans le contexte scolaire. Prenons l'exemple des visites médicales obligatoires, dont chacun connaît le taux de réalisation insuffisant et les inégalités territoriales qui en découlent (3-4 ans de 10 à 94% rapport Peyron, 5-6 ans 18% rapport CDC Cour des Comptes). A la suite du rapport de la Cour des Comptes, nous constatons la volonté d'impliquer les infirmières pour alléger la charge des médecins. Or, c'est une voie vouée à l'échec.

D'abord, l'effectif médical est suffisant pour effectuer l'intégralité des visites et, comme le rappelle avec constance le Conseil d'Etat, l'application de la loi n'est pas une option mais une obligation.

Ensuite, la distinction des compétences médicales et infirmières résulte de dispositions d'ordre public, fixées par le Code de la santé publique. Le SNiCS-FSU n'accepte pas un détournement des missions des fonctionnaires d'Etat et de la législation sur les protocoles de coopération qui aurait pour objet de compenser

la carence des médecins à assurer leurs tâches obligatoires, et celle de l'administration à faire appliquer la loi.

Enfin, transformer les infirmières en « préparatrices de bilan médical » ne ferait pas bondir le taux de réalisation des visites médicales de 18 à 100 %, et écarterait les infirmières des fonctions essentielles qu'elles assurent dans le respect de la loi.

Nous savons que cette voie est celle retenue pour l'organisation et la réalisation des visites médicales par les services de protection maternelle et infantile. Pour notre part, nous ne qualifions pas ce choix d'ambitieux pour l'utilisateur et nous nous questionnons sur une politique de décloisonnement menée à sens unique.

A l'instar de l'arrêté du 03 novembre 2015, certes attaqué par le corps médical mais durci par le Conseil d'Etat, la visite des 3-4 aurait pu être confiée aux infirmières de puériculture (qui la réalisent de fait) sans pour autant écarter les médecins de PMI sollicités par nos collègues en tant que de besoin. Grâce à cette organisation, l'examen de santé de la douzième année de l'enfant est réalisé à 89 % (2018-2019) avec, le cas échéant, une orientation individualisée vers le professionnel de santé le plus adapté (médecin scolaire, généraliste ou autre).

L'exercice infirmier singulier de l'Education nationale n'est pas une pratique avancée, ni un transfert de compétences médicales. Il s'agit bien d'un exercice infirmier basé sur l'application de l'art infirmier, adapté aux besoins des élèves et de l'institution scolaire (et non au sein d'un service ou d'un parcours de soins), c'est pourquoi nous revendiquons la reconnaissance de cette spécialité infirmière.

### **Les infirmières de l'Education nationale ne revendiquent pas l'autorisation de pratiquer quelques actes supplémentaires.**

Notre démarche s'inscrit dans une dynamique de démarche qualité. Nous sommes des professionnelles de santé :

- Autonomes et décisionnaires,
- De premier recours,
- Exerçant dans un secteur complexe, auprès d'une population à risque et dans un contexte législatif ardu (public scolaire spécifique),
- Conseillères techniques en santé de l'autorité auprès de laquelle nous sommes assises,
- Travaillant dans une prise en charge holistique, garante de la santé des jeunes,
- Educatrice à la santé de ces adultes de demain et de leurs familles,...

On peut se poser la question de la crédibilité d'une telle démarche. Nous nous sommes donc appuyés sur les sciences de l'Education, qui précisent les déterminants du master :

- La capacité à conduire dans la discipline considérée une démarche innovante et un projet autonome,
- La capacité à conduire un projet dans un cadre collaboratif, et en assumer la responsabilité,
- L'adaptabilité au contexte (professionnel, culturel, social, émotionnel...)

### **Notre pratique quotidienne auprès des jeunes de la maternelle à l'université est bien dans une pratique de niveau master.**

### **L'accès au métier d'infirmière à l'Education nationale est conditionné à la réussite du concours de recrutement.**

Nous avons élaboré le scénario suivant, en nous appuyant sur :

- Les pré-requis permettant aux infirmières d'intégrer, dès la réussite du concours un Master 2,
- La possibilité d'accès pour toutes les infirmières de l'Education nationale,
- La volonté de prise en charge de la formation par l'Education nationale, seul lieu d'exercice pour cette spécialité,

- L'obtention en cours de cursus, par la réussite au concours d'entrée spécifique du corps des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, d'un certificat d'aptitude d'Infirmière Conseillère de Santé à l'Ecole (CAICSE),
- L'obtention à la fin du cursus d'un double diplôme de master : Infirmière spécialisée de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et Master des Métiers de l'Education nationale.

**Le diplôme d'infirmière spécialisée serait sous double tutelle : celle de l'Université sous la responsabilité du MEN et celle du Ministre des Solidarités et de la Santé.**

Pour le référentiel de formation, nous avons déterminé :

1. Les compétences acquises lors de la formation initiale du diplôme d'Etat d'infirmière qui sont suffisantes pour l'exercice à l'Education nationale,
2. Les compétences spécifiques à développer ou à acquérir pour l'exercice à l'Education nationale.

Dans un deuxième temps, nous avons mis en lien ces compétences attendues avec les champs de formation auxquels elles se réfèrent.

**La formation de cette spécialité se déclinerait dans trois domaines :**

- **Contexte institutionnel** : organisation, fonctionnement et valeurs de l'institution d'accueil de l'infirmière,
- **Sciences Sociales et Sciences Humaines** : développement, psychologie et pathologies de l'enfance à l'adolescence ; sciences de l'éducation et neurosciences, sociologie, psychologie sociale, ethnologie, anthropologie, sexologie, études de genre...,
- **Sciences Infirmières spécifiques** : éthique et déontologie dans une pratique pluriprofessionnelle institutionnelle ; raisonnement clinique appliqué à la consultation infirmière spécifique des INFENES - consultations infirmières spécifiques à l'élève et à l'étudiant.

**Il est à noter qu'une partie de cette formation doit être commune aux Masters de l'enseignement spécifiques à l'exercice à l'EN (développement d'une culture commune et qualité pédagogique).**

Le métier d'infirmière de l'Education nationale a considérablement évolué au fil des années, du fait des besoins en santé des populations, de l'évolution de la société et de ses attentes.

La circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015 précise : « *La mission de l'infirmier-ière est d'accueillir et d'écouter les élèves qui lui sont confiés afin de déterminer leurs besoins de santé, de contribuer à leur éducation en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il-elle les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel en matière de santé.*

*Il-elle se préoccupe également de développer la réflexion des élèves sur le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté ».*

De fait, les points clés dans l'argumentation d'**une spécialité professionnelle infirmière** sont :

- Travail dans le champ du rôle propre,
- Responsabilité accrue et autonomie,
- Exercice dans un territoire et auprès d'une population spécifique,
- Infirmière positionnée au sein de l'équipe éducative,
- Soins dans le champ de la santé globale.

**Aujourd'hui, la reconnaissance d'une spécialité au niveau master correspond à une mise en adéquation entre la réalité des pratiques et le niveau de diplôme.**

Cette reconnaissance ouvre sur une formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences complémentaires indispensables. Une fois ce socle acquis, comme pour toute autre profession réglementée du champ de la santé, la mise à jour des connaissances et leur évolution doivent être l'objet d'une attention particulière.

### **Le développement professionnel continu (DPC)**

Le DPC est obligatoire pour tous les personnels de santé depuis le 1er janvier 2013. A l'Education Nationale, sa mise en œuvre a pris un certain retard. Il sera toutefois essentiel que les formations proposées dans le cadre du DPC correspondent à la spécificité de l'exercice infirmier à l'Education Nationale : actualisation des connaissances liées aux missions spécifiques sans perdre de vue leurs liens avec l'évolution prévisible des besoins des élèves et des étudiant.es.

**L'université doit apporter son expertise dans ce domaine, un DPC spécifique à l'exercice infirmier à l'Education Nationale doit être pensé et conçu dans la continuité du master qui lui est spécifique.**

Notre raisonnement s'est construit autour d'un fil rouge : quels sont les moyens dont disposent ou doivent disposer les infirmières de l'Education nationale pour répondre aux besoins de santé des élèves et étudiants qui sont chaque année plus nombreux à venir les consulter librement et gratuitement.

La crise sanitaire que nous traversons, les conséquences et les dommages collatéraux sont venus amplifier les besoins et nécessitent de renforcer le rôle infirmier pour participer à la prise en charge des conséquences à court, moyen et long terme pour la jeunesse.

L'appartenance au milieu de vie de l'élève fait de l'infirmière de l'Education nationale un acteur clé de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes. La pertinence de cette offre de soins est explicite. La dimension individuelle et collective de ses missions lui permet d'identifier les besoins et les demandes de la population spécifique qu'elle accompagne et donc d'ajuster les réponses.

**L'amélioration qualitative et quantitative de la formation de ces professionnelles de santé est déterminante pour améliorer la santé des élèves et donc leurs chances de réussite scolaire et, par-là même, celle des jeunes et de notre société.**

Ces formations doivent s'inscrire dans un cursus universitaire complet (LMD). Des projets de recherche devront être menés pour permettre l'expertise des soins infirmiers.

Que ce soit dans la capacité à prescrire, à orienter ou à faire des choix, la question de l'élargissement des compétences légales, indépendamment des professions médicales et donc des champs d'interventions des infirmières de l'Education Nationale, reste entière.

## Projet/ « maquette » MASTER ICS -INFEN-ES -

### Master mention Infirmière spécialisée de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur – Infirmière conseillère de santé (ICS)

Le master **ICS -INFEN-ES** est dédié à la profession d'infirmière conseillère de santé de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Le diplôme d'infirmière spécialisée serait sous double tutelle : celle de l'université sous la responsabilité du MEN et du Ministre des Solidarités et de la Santé.

L'accès au métier d'infirmière à l'Education nationale est conditionné à la réussite du concours de recrutement.

Nous avons élaboré le scénario suivant, en nous appuyant sur :

- Les pré-requis permettant aux infirmières d'intégrer, dès la réussite du concours un Master 2
- La possibilité d'accès pour toutes les infirmières de l'Education nationale
- La volonté de prise en charge de la formation par l'Education nationale, seul lieu d'exercice pour cette spécialité
- L'obtention en cours de cursus par la réussite au concours d'entrée spécifique du corps des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur d'un certificat d'aptitude d'infirmière conseillère de santé à l'Ecole (CAICSE)
- L'obtention à la fin du cursus d'un double diplôme de master : Infirmière Spécialisée de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, et Master des Métiers de l'Education nationale.

La réussite au concours et l'intégration dans le corps des infirmières de l'Education nationale conditionneraient l'entrée en formation de spécialité.

Le master se déroulerait au sein des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Enseignement (INSPE).

Le master ICS organisé au sein des INSPE est accessible en formation initiale ou continue, il faut donc être infirmière diplômée d'Etat, et valider un concours sur titre (Diplôme d'Etat infirmier) et sur épreuves (écrites et orales) qui se déroule en fin de première année de Master.

Les candidates qui réussiraient le concours (académique) poursuivraient une formation sur 2 années pour déboucher sur un diplôme bac+5.

Elles auraient la position de stagiaires du corps spécifique des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

#### **Public cible :**

- Les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat en soins infirmiers,
- Les candidates souhaitant faire valider leurs acquis personnels, professionnels.

**Le diplôme de Master acquis confère 120 crédits (ECTS) après la Licence.**

Le pré-requis pour présenter le concours serait le DE d'infirmier (180 ECTS) + une 1ère année de Master validée (60 ECTS) ou VAE.

NB: certaines candidates peuvent se présenter au concours sans avoir suivi les enseignements de M1, la validation du concours entraîne la validation du M1.

**Processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les infirmières titulaires ou stagiaires du corps spécifique de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur :**

- Au moment de la mise en place de ce diplôme, des mesures « transitoires » permettent aux infirmières ayant 5 années d'ancienneté au sein de ce corps, considérant qu'elles ont acquis par l'expérience et la formation les compétences nécessaires à cet exercice spécifique, d'obtenir ce diplôme de master.
- Les infirmières de l'Education nationale titulaires du corps (ou stagiaires) ayant moins de 5 années d'ancienneté bénéficieraient d'une reconnaissance de ce diplôme via la mise en place d'un processus de VAE. Ex: les stagiaires effectueraient le M2 – les titulaires quelques UE obligatoires au choix + le mémoire.

**Durée :**

Ce cursus se déroulerait sur 2 années universitaires.

Il associerait à l'exercice professionnel de terrain, des enseignements universitaires dispensés par des professeurs d'université (alternance de cours en présentiel et en e-learning).

**Durant cette période, l'infirmière aurait un statut de fonctionnaire stagiaire de catégorie A.**

**Admission et Modalités d'inscription :**

Master 1 : admission sur dossier de candidature,

Master 2 : admission soumise à la réussite au concours spécifique des INFENES.

**Modalités d'évaluation et de validation :**

Après la réussite aux épreuves de Master, la commission d'évaluation se réunirait et statuerait.

Elle prononcerait :

- La Validation Master + Diplôme d'Infirmière Spécialisée Education Nationale et Enseignement supérieur (300 ECTS),
- La non validation avec la possibilité de réitérer une année de « stagiairisation »,
- La non validation sans possibilité de poursuivre l'exercice à l'Education nationale,
- La titularisation statutaire serait acquise par la validation d'un jury. (Nb : la composition du jury reste à définir : supérieur hiérarchique direct, infirmière titulaire du corps, enseignant...)

**Organisation :**

Structure de rattachement : INSPE

Ce diplôme pourrait être organisé au sein des INSPE, à raison d'un site par grande région académique (ce qui équivaut à une promotion annuelle d'une trentaine d'étudiantes).

Le rythme de la première année est compatible avec une activité professionnelle en alternance, avec des modalités de présentiel et distanciel.

Ce master est accessible en formation initiale ou continue. L'étudiante a le choix, pour chaque UE, entre le régime du contrôle continu (assiduité) et le régime du contrôle terminal (non-assiduité). Les étudiantes boursières ont une obligation d'assiduité.

Tous les examens (contrôle continu et contrôle terminal) sont organisés au sein des INSPE.

Le contrôle des connaissances suit les pratiques et la Charte des universités.

2 années			ECTS (120)
<b>M1</b>	1er semestre	UE + 1 stage d'observation	30 ECTS
	2ème semestre	UE + 1 stage d'observation	30 ECTS
<b>Maitrise/Concours</b>	Concours d'entrée corps INFEN-ES	Étudiante reçue passe en position de fonctionnaire stagiaire du corps INFEN-ES	Validation M1
<b>M2</b>	3ème semestre	UE + stage obligatoire/travail en responsabilité	30 ECTS
	4ème semestre	UE + stage obligatoire/travail en responsabilité + mémoire (travail de recherche)	30 ECTS
<b>MASTER</b>		<b>Validation du stage titularisation</b>	Validation Master

### Qualités des enseignements :

La majorité des enseignements (70%) devrait être assurée par des enseignants chercheurs et chercheurs de l'université. Il devrait y avoir une articulation avec les milieux professionnels : 30 % des enseignements de la mention sont assurés par des intervenants extérieurs professionnels.

### Objectif :

Le parcours proposé a une double visée, préparer à l'exercice et aux concours de la Fonction publique pour entrer dans le corps spécifique des infirmières de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur (INFENES).

Il permet l'acquisition de connaissances et compétences spécifiquement liées aux besoins de la population scolaire dans ce cadre institutionnel dont l'objectif vise la réussite scolaire de tous, et d'assurer une formation professionnelle.

La spécificité d'exercice infirmier demande aux infirmières de l'Éducation Nationale d'être capables de maîtriser les exigences et compétences pour mener une consultation infirmière de premier recours, libre et offerte dans les établissements d'enseignement aux élèves et aux étudiants (spécialisation public scolaire - adolescents et jeunes adultes), et d'être expertes en éducation et promotion de la santé en milieu scolaire (à tous les échelons du service public d'Éducation).

Il s'agit de permettre aux étudiants de développer une base de connaissances pluridisciplinaires et d'acquérir les éléments fondamentaux théoriques, empiriques et pratiques, relatifs à l'institution scolaire, à la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève dans une dimension partenariale, tout en cernant et perfectionnant **le rôle spécifique des infirmières conseillères de santé, soignantes pleinement intégrées dans un système éducatif.**

**Le rôle infirmier à l'Éducation nationale étant principalement éducatif** (dimension individuelle et collective), la formation proposée ici est conçue dans la logique de l'intégrer au sein des INSPE, en faisant

dialoguer des modules ou unités d'enseignements mutualisés (formation pluri professionnelle - équipe pédagogique -métiers de l'enseignement), et des aspects professionnels plus spécifiques (missions spécifiques) en lien avec la dimension recherche.

Des enseignements théoriques et pratiques articulés avec des stages d'observation, de pratique en responsabilité (M2 admis) assurent une formation en alternance.

Les objectifs professionnels du master visent l'acquisition par les étudiantes des compétences professionnelles nécessaires à cet exercice infirmier spécifique non acquises par le diplôme d'Etat.

Les compétences identifiées ou sélectionnées l'ont été au regard des missions spécifiques confiées à notre corps en fonction de l'évolution des besoins des élèves et étudiants.

### **Parcours unique :**

Le corps non fonctionnel des INFENES, un parcours de formation unique permet aux agentes d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour occuper les postes de différentes natures qui lui sont ouverts : inter-degré, poste en établissements (collèges, lycées G, T et professionnels, EREA etc), poste de conseillère technique, poste dans les universités.

Chaque poste ayant ses spécificité (EREA, classes spéciales, ateliers professionnels, internat, ingénierie de la formation pour ICTDGESCO, etc.), des formations complémentaires pourraient être développées à la prise de poste et accessibles via les PAF, PNF ou encore via le DPC.

Ce parcours prépare également ces professionnelles à la participation active à des projets de recherche ou à la poursuite d'étude dans les domaines de la recherche en sciences infirmières, sciences de l'éducation et santé publique.

### **Débouchés professionnels :**

Ce master vise la formation d'infirmières conseillères de santé praticiennes mais également de chercheuses.

Les diplômées peuvent s'orienter dans plusieurs directions :

- Poursuite d'étude avec thèse de doctorat,
- Présentation au concours d'infirmière de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur,
- Métiers de la promotion de la santé, de l'éducation et de la prévention en direction des jeunes ou de l'enseignement : ARS, associations, IREPS, MILD, CRIPS, consultations jeunes, enseignement agricole, etc.

Des passerelles devraient permettre aux titulaires de ce diplôme des cursus aménagés facilitant l'obtention d'autres diplômes ou titres, mais également de passer certains concours de la Fonction publique : métiers de l'éducation (CPE, enseignants, chefs d'établissement etc) ou d'autres masters (ex: santé publique, médiateur santé).

### **Compétences visées:**

Les compétences visées ont été définies en référence aux textes réglementaires encadrant notre profession réglementée, dans le cadre spécifique du service public d'éducation et face à une population d'utilisateurs spécifique, élèves et étudiants (mineurs et jeunes adultes scolarisés, non spécifiquement malades) (cf. annexe I et II)

Ce master vise l'obtention d'un ensemble de compétences et connaissances théoriques, techniques et de haut niveau, définies dans le référentiel de compétences des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (cf. Annexe III)

Ce master vise également l'acquisition d'une posture réflexive et dynamique de cette spécialité.

### **Pour le référentiel de formation, nous avons déterminé :**

1. Les compétences acquises lors de la formation initiale du Diplôme d'Etat infirmier qui sont nécessaires mais insuffisantes pour l'exercice à l'Education nationale (cf. annexe III)
2. Les compétences spécifiques à développer ou acquérir pour l'exercice à l'Education nationale.

Dans un deuxième temps, nous avons mis en lien ces compétences attendues avec les champs de formation auxquels elles se réfèrent.

**Les Savoir-Faire requis complémentaires à ceux validés par le DE sont :**

- Conduire une consultation infirmière adaptée à l'enfant mais plus principalement à l'adolescent et au jeune adulte,
- Accueillir, écouter, conseiller et accompagner l'utilisateur (élève, étudiant et sa famille),
- Mettre en place un suivi infirmier en milieu scolaire,
- Lutter contre les inégalités sociales et de santé, en faveur de l'élève et de sa réussite scolaire,
- Diagnostiquer les besoins et les problématiques d'un élève ou d'un groupe d'élèves,
- Évaluer les risques pour la santé des élèves et dans l'institution,
- Initier et mettre en place des réponses adaptées et personnalisées,
- Concevoir, coordonner, animer et évaluer un projet éducatif de santé aux différents échelons de l'institution scolaire,
- Développer, enrichir et mettre en œuvre la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève à tous les échelons de l'institution scolaire,
- Assurer le rôle de conseillère santé de l'autorité auprès de laquelle l'infirmière est assise (Chef d'établissement, IA-DASEN, Recteur, DGESCO),
- Travailler en équipe, en mode projet et en réseau pluridisciplinaire interne et externe au MENJS,
- Animer, communiquer, conduire une réunion,
- Elaborer un rapport statistique, dégager une analyse, proposer un axe santé au projet en milieu scolaire (établissement, académique, national) à partir de l'évaluation et d'une analyse par l'infirmière des besoins des usagers du service public d'éducation,
- Participer et apporter son expertise au sein des équipes pédagogiques, pluri-professionnelles et dans des réunions institutionnelles,
- Participer à la réalisation d'actions de formation des personnels,
- Participer à l'élaboration, la conception de guides pédagogiques et de séquences d'éducation à la santé adaptés au milieu scolaire (respect et adaptation aux différents publics scolaires, au développement cognitif et en cohérence avec les programmes scolaires),
- Participer au développement et à la mise en œuvre des politiques de santé publique,
- Participer et/ou élaborer des projets de recherche.

Les infirmières de l'Education nationale exercent leur profession et missions dans le cadre fixé par le Code de la santé publique et celui de l'éducation (cf. Annexe I )

**CONTENU DE LA FORMATION**

Ce master pourrait être composé de sept unités d'enseignement (UE) réparties sur 4 semestres ; trois unités dites fondamentales, trois unités méthodologiques et une unité optionnelle.

UEF1	Institution scolaire et contexte professionnel
UEF2	Sciences Humaines et Sociales (sciences de l'éducation, sociologie etc)
UEF3	Besoins de l'élève et de l'étudiante
UEM1	Recherche et promotion de la santé en milieu scolaire
UEM2	Pratiques professionnelles
UEM3	Spécialisation -stage professionnel
UE Op	Langues

### **Les stages :**

Trois stages obligatoires durant le cursus.

#### **Stage en M1 :**

Deux stages d'observation de 70 h chacun, au choix de l'étudiante.

Lieux de stages possibles : tous types d'établissements scolaires ou d'universités disposant d'un poste infirmier.

L'étudiante recherche et choisit elle-même ses lieux de stage, sous réserve qu'ils soient validés par les responsables de formation.

*Objectifs : découverte de la pratique infirmière dans le domaine de l'éducation et de la lutte contre les inégalités sociales et de santé en faveur de l'élève, et préparation au concours spécifique du corps des infirmières de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur.*

#### **Stage en M2 :**

Un stage professionnel de 500h en responsabilité.

L'étudiante effectue ce stage en qualité de stagiaire du corps des infirmières de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur.

En fonction de son rang de réussite au concours académique/régional spécifique, la stagiaire choisit son lieu de stage sur les postes spécifiquement définis et adaptés au niveau de chaque académie (CTA).

*Objectif : développer /acquérir une pratique professionnelle dans les domaines de l'éducation et de la santé à l'Ecole.*

Pendant le stage, chaque étudiante est suivie par un tuteur professionnel qui doit être une infirmière de l'Education Nationale ou de l'Enseignement supérieur, ainsi que par un tuteur universitaire qui, lui, doit être enseignant-chercheur en sciences infirmières et membre de l'équipe pédagogique.

## **Unités d'Enseignement Fondamentales**

### **UEF 1**

#### **Institution scolaire & contexte professionnel**

- **La Fonction publique** : Normes et respect des normes, droits et obligations des fonctionnaires, statut de la Fonction publique et ses principes.
- **L'institution scolaire et les partenaires** :
  - Système éducatif et son organisation générale, administrative et pédagogique, ses résultats, ses évolutions en cours,
  - Valeurs de l'École (valeurs républicaines dont laïcité),
  - Organisation des établissements scolaires du second degré : structures, personnels, instances,
  - Projet d'établissement,
  - Droit dans les établissements scolaires,
  - Grands débats d'actualité sur l'éducation,
  - Mutations sociétales et culturelles : laïcité et valeurs de la République, lutte contre toutes les discriminations, gestion de la diversité, gestion des conflits et de la violence, lutte contre les stéréotypes femmes-hommes, mixité scolaire.

- **Spécificité de l'exercice infirmier en milieu scolaire** :

- Aspects juridiques liés à la fonction d'infirmière à l'Education Nationale et dans l'Enseignement supérieur,
- Profession d'infirmière EN, origines et évolution,
- Stratégies et méthodologie de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'Elève,
- Principaux déterminants de santé en faveur de la réussite scolaire,
- Missions spécifiques des infirmières de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur,
- Dynamique partenariale, rôles, missions et interactions entre les principaux partenaires (internes et externes),
- Éducation à la santé, dynamique individuelle et collective,
- Genre santé et scolarité,
- Discrimination et violence en milieu scolaire,
- Phobies scolaires,
- Présentation des structures d'accompagnement, de soutien ou de prise en charge de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Écrits administratifs et professionnels.

**Travail en équipe et partenariat** : Communauté éducative, équipe pédagogique et éducative, responsables légaux et réseau partenarial externe.

**Contexte partenarial et projet éducatif de santé** :

- Structuration et rôle des différentes instances, politiques territoriales de santé,
- Travail en partenariat interne et externe (structures, missions, partenariats possibles...),
- Conception et gestion des partenariats et projets pédagogiques,
- Interventions éducatives (politiques socio-éducatives territoriales).

**UEF 2**

## **Sciences Humaines & Sociales**

### **Sciences de l'Education & Santé à l'Ecole**

- Concepts des sciences de l'éducation
- Apprentissage et processus cognitifs :

Enseignements historiques, sociologiques, anthropologiques et philosophiques de l'éducation et de la formation:

- Histoire et philosophie de l'éducation et des politiques scolaires,
- Sociologie de l'éducation et de l'enfance : travaux fondateurs sur les inégalités scolaires,
- Sociologie de la relation professionnels /usagers,
- Philosophie du multiculturalisme et scolarisation.
  
- Approche psychologique et didactique des apprentissages :
  - Psychologie et philosophie de l'éducation et des apprentissages,
  - Psychopédagogie de la formation, modélisation du développement cognitif,
  - Subjectivité, rapport au savoir et enseignements.
  
- Apprentissage et ses troubles.
  
- Inclusion scolaire et autres dispositifs d'accompagnement scolaire : handicap et société, difficultés, troubles des apprentissages, inclusion scolaire et accompagnement pédagogique, rôle et missions des différents acteurs et partenaires de l'école, pratiques inclusives et international.
  
- Décrochage scolaire, analyse, dispositif de lutte et travail en réseau
  
- Inégalités sociales et santé et réussite scolaire,
- Sciences de l'éducation appliquées à la santé,
- Ingénierie et pratiques pédagogiques appliquées à la promotion de la santé en milieu scolaire,
- Parcours éducatif de santé et programme scolaires,
- Concept de santé à l'Ecole,
- Concept de littératie en Santé,
- Anthropologie et soins,
- Déontologie et éthique du soin en milieu scolaire,
- Représentation sociale de la santé,
- Relations intergroupes et interculturelles,
- Psychologie sociale appliquée au milieu scolaire (dont dynamique de groupe et influence sur les comportements).

### **UEF 3**

## Besoins de l'élève et de l'étudiant

- Développement harmonieux de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte,
- Psychopathologie de l'adolescent et du jeune adulte,
- Principaux troubles de la santé et pathologies rencontrées en milieu scolaire et leur impact sur la réussite scolaire,
- Déterminants de santé de la population scolaire et leur impact sur la réussite scolaire,
- Besoins en santé des élèves et étudiants (identifiés et exprimés),
- Normes et croyances des élèves et étudiants,
- Parcours éducatif de santé de l'élève, appropriation et émancipation,
- Élèves à besoins éducatif particuliers,
- Inclusion et santé des élèves ou étudiants en situation de handicap et de vulnérabilité,
- Inclusion scolaire : pathologies, stages, différents dispositifs d'aide et de soutien pour les élèves en situation de handicap, propres à l'EN et aux autres organismes (MDPH, SESSAD...)
- Protection de l'enfance : participation à la politique de protection de l'enfance, repérage des violences, travail partenarial, règles professionnelles, secret professionnel et secret partagé :
  - Cadre législatif,
  - Cadre de la protection de l'enfance (organismes, missions, rôle et cadre),
  - Circuits de la protection de l'enfance : de la prévention à la protection,
  - Notion centrale de l'intérêt de l'enfant,
  - Protection de l'enfance à l'Education Nationale : savoir-être infirmier (recueil de la parole et suivi, secret professionnel...), textes règlementaires communs à la communauté pédagogique.

## Unités d'enseignement Méthodologiques

### UEM 1 –

#### EDUCATION et SANTE

##### Recherche :

- Evaluation des besoins de santé d'une personne ou d'un groupe,
- Méthode d'enquête appliquée au domaine de l'éducation,
- Méthodologie de l'entretien,
- Méthodologie du questionnaire,
- Méthodologie statistique et épidémiologique,
- Outils informatiques,
- Méthodologie de recherche,
- Mémoire de recherche,
- Stages d'observation tutoré.

## **Education et Promotion de la santé en milieu scolaire :**

- Projets et actions éducatives de santé en milieu scolaire,
- Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes,
- Cadre et fondement théorique du concept de santé à l'École et de la Politique Educative Sociale et de Santé en faveur de l'Elève (PESSE),
- Articulation et participation de la PESSE au système scolaire et à la politique nationale de santé publique,
- Outils : épidémiologie, économie de la santé, sociologie de la santé, géographie de la santé ; religions, cultures et représentations selon les ethnies,
- Science du risque en santé environnement,
- Approfondissement des démarches innovantes de promotion de la santé,
- Conduite et gestion de projet éducatif de santé en milieu scolaire,
- Analyse de problématique de santé à partir des savoirs en promotion de la santé, des leviers et des stratégies adaptées au contexte scolaire,
- Fondement éthique en promotion de la santé,
- Démarches innovantes en promotion de la santé,
- Démarches pluriprofessionnelles et participatives (enjeux et pratiques méthodologiques),
- Transfert de connaissances,
- Evaluation de l'impact sur la santé,
- Investigation et démarche de la recherche interventionnelle en santé publique,
- Communication et valorisation des projets éducatifs de santé,
- Techniques d'animation de groupe et de communication.
  - Conduite d'entretiens et animation de séances avec des techniques permettant le questionnement des élèves sur leurs propres acquis, l'analyse et l'utilisation de leurs connaissances pour arriver à une démarche d'éducation à la santé construite par eux-mêmes,
  - Communication non violente,
  - Prise de parole devant un public jeune,
  - Outils de diagnostic, outils communication, d'animation permettant de développer chez les élèves le sens critique et l'auto-analyse des comportements.

## **Psychologie sociale et promotion de la santé**

- Maîtrise de la création et la mise en place de campagnes de prévention et de programmes de promotion de la santé, de psychoéducation ou d'éducation thérapeutique des élèves en promouvant le développement des compétences psychosociales :
- Motivation et changement de comportement de santé,
- Groupes de parole.

## UM2

### Méthodologie Professionnelle

#### Pratiques professionnelles spécifiques aux infirmières conseillères de santé.

**Soins infirmiers et Education nationale**, démarche de soins infirmiers dans un contexte scolaire (rôle propre, délivrance des médicaments, rôle prescrit, secret professionnel, autorité parentale, cellule d'urgence traumatique, organisation des soins et des urgences),

- Conduite d'une consultation infirmière autonome et de premier recours en milieu scolaire : accueil, écoute, conseils, suivi et orientation,
- Approfondissement du raisonnement clinique adapté au milieu scolaire,
- Clinique de l'adolescent (pratiques à risque à l'adolescence, approche systémique dans la prise en charge),
- Suivi infirmier et orientation,
- Différentes conduites d'entretien dont l'entretien motivationnel,
- Approfondissement des techniques d'écoute et de relation d'aide,
- Communication non violente et médiation, gestion et résolution de conflits
- Évaluation de l'état psychique de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ; structures ou partenaires relais,
- Approfondissement des pratiques d'éducation à la santé,
- Situations professionnelles problématiques,
- Méthodologie des bilans ou examens de santé,
- Examen de santé de la 12<sup>ème</sup> année de l'enfant, contenu du bilan infirmier de la 12<sup>ème</sup> année, en référence à l'annexe 3 de l'arrêté du 03 novembre 2015,
- Utilisation et inscription dans le carnet de santé, DMP,
- Soins et urgences à l'EN (connaissance règlementaire, thérapeutiques autorisées, protocoles de soins et de gestion des urgences avec des élèves mineurs),
- Adaptation des soins infirmiers techniques à un milieu sain ( règles d'hygiène , gestion des déchets etc),
- Délivrance des médicaments d'usage courant,
- Gestion de la pharmacie scolaire
- Utilisation et exploitation du logiciel infirmier,
- Traçabilité des actes infirmiers et de la démarche de soin en milieu scolaire,
- Réalisation de statistiques et de rapports d'activité,
- Législation en termes de traçabilité et de conservation des données,
- Limites et responsabilités pour l'organisation d'une cellule de gestion des évènements à caractère traumatique en milieu scolaire,
- Santé sexuelle, genre santé et scolarité,
- Connaissance des textes sur la contraception d'urgence et la délivrance par les infirmières de l'Education nationale,
- Contraceptifs oraux et renouvellement à l'Education nationale selon les textes en vigueur,
- Troubles des conduites et troubles de l'attention, hyperactivité,
- Addictologie, approfondissement et démarche d'accompagnement (physiologie et psychologie des addictions, interventions et addictions, prise en charge des addictions, notamment numériques)
- Tabacologie et prescription de substituts nicotiques par l'infirmière EN,
- Nutrition et santé,
- Technique de gestion du stress et de relaxation, pleine conscience,
- Compétences psychosociales,
- Surveillance épidémiologique et veille sanitaire,
- Épidémiologie en santé globale,

- Facteurs limitant l'observance thérapeutique et moyens d'action
- Maladies transmissibles en milieu scolaire, enfant d'âge scolaire : notions de surveillance et d'investigation, connaissance des textes (dont maladies à déclaration obligatoire), différentes pathologies, conduite à tenir dans les EPLE avec internat.

**Positionnement professionnel, déontologie, éthique INFENES :** cadre juridique, secret professionnel et mesure des enjeux du secret partagé, confidentialité, conseil technique en santé, droit du patient et de l'usager, droit de l'enfant et autorité parentale, relations avec les familles, éthique du soin.

### **UEM3**

#### **Stage professionnel et spécialisation-**

Travail en responsabilité devant élève, sur poste spécifique, accompagnée par un tuteur professionnel et un tuteur enseignant.

Travail d'enquête, analyse et discussion des données, travail de recherche et esprit critique ; production d'un mémoire.

#### **UE Optionnelle :**

Langue vivante au choix à utiliser dans un contexte professionnel, établir un diagnostic du niveau de langue et pratiquer.

# Annexes

# Annexe I

## Principaux textes de références :

### Code de l'éducation

Article L. 111-1 du code de l'éducation « le service public de l'éducation [...] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative [...]. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement »[...].

Article L. 121-4 du code l'éducation qui définit le champ de la mission de promotion de la santé à l'École selon sept axes.

Article L. 541-1- précise que les élèves bénéficient d'actions de prévention, d'information ainsi que des visites médicales et des dépistages obligatoires visant, en particulier, à une réduction des inégalités en matière de santé.

**Arrêté du 03 novembre 2015** qui précise le contenu, la périodicité et l'organisation des examens de santé réalisés dans le cadre scolaire.

**Circulaire n° 2015-117 du 10-11-2015** qui précise le cadre général et instaure une nouvelle gouvernance de la politique éducative sociale et de santé du MEN.

**Circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015** relative aux missions des infirmières du corps de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**BO-spécial n°1 du 6 janvier 2000** relatif à l'organisation des soins et des urgences dans les EPLE et à la délivrance de médicaments d'usages courant par et sur décision de l'infirmière dans le cadre des consultations.

**Circulaire n°2016-186 du 30/11/16** relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

**PAI : circulaire NOR : MENE2104832C du 10/2/21**

**PPS : Arrêté du 6 février 2015** relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation » (GEVA-Sco).

**APADHE NOR : MEN2020703C circulaire du 3/8/20**

### Les infirmières de l'Education nationale exercent leur profession et missions dans le cadre fixé par le Code de la santé publique

- Articles R. 4311-13 à R. 4311-15 du CSP actes professionnels,
- Articles R. 4312-1 à R. 4312-32 du CSP relatifs aux règles professionnelles,
- Articles R. 4312-4 et R 4312-5 du code de la santé publique relatif au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.
- **Décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016** relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel,
- Article L. 4311-1 du CSP relatif au renouvellement des dispositifs médicaux contraceptifs,
- Article L. 5134-1 et des articles D. 5135-5 et suivants du code de la santé publique
- Art D5134-7 et D5134-8 du CSP relatif à la délivrance de la contraception d'urgence par l'infirmière de l'éducation nationale
- **La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**, article 134 relatif à la prescription de substituts nicotiques, autorise leur prescription par l'infirmière de l'Education Nationale.

# Annexe II

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES INFIRMIERES

### Annexe 2 à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

#### 1/ Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier :

- Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique ;
- Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...) ;
- Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution ;
- Conduire un entretien de recueil de données ;
- Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé ;
- Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives ;
- Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires ;
- Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.

#### 2/ Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers :

- Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité ;
- Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations ;
- Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilance...) et de la traçabilité ;
- Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées ;
- Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien ;
- Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins ;
- Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées ;
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants ;
- Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel...) ;

- Evaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires.

### **3/ Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens :**

- Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage ;
- Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps ;
- Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité ;
- Adapter et sécuriser l'environnement de la personne ;
- Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique ;
- Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

### **4/ Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique :**

- Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste ;
- Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie ;
- Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements ;
- Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne ;
- Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux ;
- Conduire une relation d'aide thérapeutique ;
- Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutique ;
- Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne ;
- Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique ;
- Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques ;
- Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées ;
- Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...).

### **5/ Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs :**

- Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique ;

- Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement ;
- Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé... ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées ;
- Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives ;
- Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes ;
- Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients.

#### **6/ Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins :**

- Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne ;
- Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ; instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication ;
- Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique ;
- Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement ;
- Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, de conflit et d'agressivité ;
- Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées.

#### **7/ Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle :**

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ;
- Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels ;
- Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée ;
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques ;
- Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité ;
- Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence ;
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.

### **8/ Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques :**

- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles ;
- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement ;
- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées ;
- Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles ;
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre ;
- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.

### **9/ Organiser et coordonner les interventions soignantes :**

- Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...) ;
- Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences ;
- Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité ;
- Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile ;
- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale ;
- Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins ;
- Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes ;
- Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.

### **10/ Informer, former des professionnels et des personnes en formation**

- Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins ;
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants ;
- Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage ;
- Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration ;
- Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique ;
- Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé.

# **Annexe III**

## **RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES DES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**